


MISE EN ŒUVRE D'ENTRETIENS SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS

La Caf des Yvelines a, dans le cadre de sa politique sociale, intégré depuis une dizaine d'années les préoccupations liées au volet social du développement durable dans sa politique RH, d'une part, par la voie d'accords (développement durable, égalité hommes / femmes...), et d'autre part, dans les procédures RH mises en œuvre, garantes de la diversité et de l'égalité professionnelle au sein de l'organisme.

A l'occasion de négociations portant sur le thème de l'égalité hommes / femmes, la Caf des Yvelines a souhaité, avec les partenaires sociaux, mettre en œuvre des  *entretiens spécifiques* dans le cadre des congés maternité, adoption et parental d'éducation. Ces entretiens ont été, dans un second temps, étendu aux salariés réintégrant la Caf à l'issue d'une longue absence (maladie de plus de six mois, congés sans solde et sabbatique).



Pour en savoir plus

Lise Achard – Responsable des RH et des relations sociales

Tel : 01.30.64.38.43

Courriel : lise.achard@cafyvelines.cnafmail.fr

A voir aussi

-  *Protocole d'accord* relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 19 juillet 2005
-  *Note technique* du 31 mars 2006 relative aux modalités de mise en œuvre des entretiens spécifiques prévus dans le protocole d'accord susmentionné